

AVIS n°2020-13

Séance plénière du 21 janvier 2020

Dénomination : Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Zone de tranquillité du gravelot à collier interrompu en Baie d'Audierne au droit des étangs de Kergalan et Trunvel »

Demandeur : DDTM29

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

L'efficacité de la DDTM et des services de la préfecture du Finistère est saluée.
Ce projet représenterait la 3ème zone sur le littoral européen à bénéficier de cette réglementation pour l'espèce.
Le secteur de Tréguennec n'a pas été intégré dans le projet car l'espace retenu est en lien avec les zones humides.
Un service civique de surveillance est en place de mars à septembre et financé par Natura 2000 ; un relais est à prévoir.
L'APPB serait permanent mais avec une réglementation temporaire.

AVIS :

FAVORABLE (à l'unanimité)
FAVORABLE SOUS CONDITIONS
DEFAVORABLE

Fait le 21 janvier 2020

Signature : Patrick Le Mao

